



DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE
Pôle Administratif et financier

ARRÊTÉ
DE NOMINATION DE MANDATAIRES
À la régie de recettes de la Maison Pour Tous Sud

Le Conseiller Départemental - Maire de la ville de Saint Jean de la Ruelle,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 1999 instituant une régie de recettes pour la maison de quartier sud renommée Maison Pour Tous Sud, réactualisé par arrêté en date du 23 novembre 2001; puis du 10 décembre 2015

Vu l'arrêté en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe RIFFET régisseur titulaire de la régie de recettes et Mesdames Nathalie LABROSSE, Muriel NAELS et Kaoutare HAMARD, mandataires suppléants ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mars 2022;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 8 mars 2022;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 8 mars 2022;

Considérant la nécessité de remettre à jour la liste des mandataires au vu des changements d'affectation de plusieurs agents,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 30 décembre 2015;

ARTICLE 2 – Mesdames Magali DANTAS, Manon LE SOLLIEC, Elodie CHATELIN, Magali CORDAT, Nathalie BOURGOUIN, et Messieurs Mamadou M'BAYE, Youssef DAKIR, sont nommés mandataires de la régie de recettes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de constitution de celle-ci ;

ARTICLE 3 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 4 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006.

FAIT à Saint Jean de la Ruelle, le 31 mars 2022



Christophe CHAILLOU
Conseiller Départemental-Maire
de Saint Jean de la Ruelle

Vu pour acceptation,
Philippe RIFFET,
Régisseur titulaire

Vu pour acceptation,
Nathalie LABROSSE,
Mandataire suppléant,

Vu pour acceptation,
Muriel NAELS,
Mandataire suppléant,

Vu pour acceptation
Kaoutare HAMARD,
Mandataire suppléant,

Magali DANTAS,
Vu pour acceptation

Vu pour acceptation
Manon LE SOLLIEC

Magali CORDAT,
Vu pour acceptation

Elodie CHATELIN,
Vu pour acceptation

Nathalie BOURGOUIN,
Vu pour acceptation

Vu pour acceptation
Youssef DAKIR,

Mamadou M'BAYE,
Vu pour acceptation